

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2024-23

CULTURE

- Concert du Vichy Jazz Band

- Contrat avec l'Association pour les Jeunes Musiciens de l'Allier

Fort du succès des concerts programmés en 2022 et 2023, salle Fontalon à Roanne, le Vichy Jazz Band (V.J.B.) sollicite à nouveau la Ville de Roanne pour la programmation d'un concert en août 2024.

Pour rappel, le Vichy Jazz Band (V.J.B.) est issu d'un stage instrumental d'été ayant lieu chaque année au conservatoire de Vichy Communauté en août sous la responsabilité et l'encadrement de professionnels dans les différentes disciplines instrumentales. L'organisation en est assurée par l'Association des Jeunes Musiciens de l'Allier.

Le V.J.B. fédère chaque année 50 à 60 jeunes stagiaires entre 12 et 25 ans. Profitant de l'opportunité que représente l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, les organisateurs de ce stage souhaitent inviter des stagiaires issus des conservatoires des villes européennes UNESCO. Cherchant à contribuer à la création culturelle, artistique et pédagogique au profit de la jeunesse, le V.J.B. souhaite rendre visible le travail mené pendant ce stage.

En clôture, quelques concerts dans des villes avoisinantes ont lieu, terminant ensuite à l'Opéra de Vichy. Ces concerts sont donnés gratuitement et ne donnent pas lieu à des contrats de diffusion, les frais annexes sont pris en charge par la Ville de Roanne.

Ainsi, la Ville de Roanne accueillera le samedi 24 août 2024 à 20 heures, salle Fontalon, le concert du Vichy Jazz Band.

Dans ce cadre, un contrat à intervenir avec l'Association pour les Jeunes Musiciens de l'Allier est mis en place.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20240205-DEC202423-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024
Publication : 05/02/2024

Pour rappel, les tarifs sont ceux votés lors du Conseil Municipal du 21 décembre dernier, à savoir : 10 € (plein tarif), 5 € (12-17 ans, étudiants et demandeurs d'emploi) et gratuité pour les - de 12 ans.

La billetterie est assurée en amont du concert par Roannais Tourisme par le biais d'une convention, et le jour du concert par la Ville de Roanne.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de signer le contrat avec l'Association pour les Jeunes Musiciens de l'Allier.

ROANNE, le - 5 FEV. 2024

Le Maire,



Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération